



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 049-200053213-20240326-CM_DEL_24014-DE

Berger
Levrault

Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121 10, L. 2122 7 et L. 2122 8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE-BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc MÉTAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie ROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24000 /PARTICIPATION AU RASED ET SÉJOURS SCOLAIRES 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Suite à la dissolution de la caisse des écoles à compter du 31/12/2023, L'adjoint au maire, propose de participer aux aides suivantes :

1) RASED

Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui intervient dans les deux écoles publiques a besoin de matériel pédagogique spécialisé.

Le montant de la participation proposée est de 1.50 € par élève,

Soit : 167 élèves X 1.50 = 250.50 €,

Réparti par école :

- école du Tertre - Brion : 86 Elèves : 129€
- école de Fontaine-Guérin : 80 Elèves : 120.00 €

2) SEJOURS SCOLAIRES

Proposition d'inscrire la somme de **2 000.00 €** pour les projets pédagogiques importants ou les sorties exceptionnelles émanant des écoles publiques de la commune des Bois d'Anjou.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE les propositions de Monsieur Le Maire ci-dessus citées.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le maire, Sandro GENDRON

